



CONVENTION
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
ET
L'ASSOCIATION ALFA 3A
POUR LA GESTION DE LA MAISON FRANCE SERVICES DE L'ALBARINE
2025-2027

ENTRE D'UNE PART,

- La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dont le siège est situé 143 rue du Château à 01150 Chazey-sur-Ain, représentée par son Président dûment habilité à cet effet et ci-après désignée « la CCPA » ;

ET D'AUTRE PART,

- L'association ALFA3A, régie par la Loi de 1901, déclarée à la Préfecture de BOURG-EN-BRESSE (AIN), SIRET n° 775 544 026 01433 dont le siège est situé au 14, rue Aguétant, 01 500 AMBERIEU-EN-BUGEY, représentée par son Directeur général en exercice dûment habilité à cet effet ;

Vu la délibération n°2024-206 du 12 décembre 2024 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des compétences de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la CCPA confie la gestion du site France Services de l'Albarine à l'association ALFA3A, localisée au Centre socio-culturel de l'Albarine (CSCA), 108 rue du Docteur Temporal à Saint-Rambert-en-Bugey.

ARTICLE 2 : MISSIONS DE LA FRANCE SERVICES

Les missions France service sont principalement les suivantes :

- Accueil, information et orientation du public,
- Accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires,
- Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives relatives aux opérateurs partenaires
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- Identification des situations individuelles qui nécessitent un porteur à connaissance des opérateurs partenaires.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION ALFA3A

L'association ALFA3A gère la France services de l'Albarine. Elle assure la gestion quotidienne du site France services de Saint-Rambert-en-Bugey. Elle désigne le personnel et gère le personnel affecté au service. Le site fait partie du réseau des sites et permanences France services de la CCPA. Dans ce cadre, les agents d'accueil sont sous l'autorité fonctionnelle de la responsable de service France services de la CCPA.

L'association ALFA3A est garante de la qualité de l'accueil et du service apporté au public. Elle assure la confidentialité des sujets abordés.

L'association ALFA3A met à disposition un espace dédié de 70 m² pour l'accueil des publics à l'intérieur des locaux du CSCA, localisé à ce jour 108 rue du D^r Temporal à St-Rambert-en-Bugey.

ARTICLE 4 : MOYENS APPORTES PAR LA CCPA

Le budget annuel prévisionnel est de 86 000 € par an (frais de personnel, de fonctionnement et d'achats dont matériel informatique), sur la base de deux salariés agents d'accueil (un temps de travail à 35 h, un temps de travail à 28 h). Le budget annuel est actualisé chaque année par voie d'avenant.

La CCPA versera la subvention annuelle selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention,
- 30 % en septembre de l'année n,
- Le solde sur présentation du bilan d'activités et du compte de résultats de l'année n, au plus tard le 31 mars de l'année n+1

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

L'association ALFA3A mentionnera le soutien de la CCPA dans les supports de communication de la France SERVICES (affiches, site web...), dans les animations ou interventions publiques et les contacts avec la presse.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 01/12/2025 jusqu'au 31/12/2027, renouvelable expressément une fois pour une période de trois ans. Elle fait l'objet d'un avenant annuel, le cas échéant, afin d'actualiser le budget.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec avis de réception par chacune des parties, avec un préavis minimum de trois mois. Elle sera résiliée de plein droit en cas de non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Chazey-sur-Ain, en deux exemplaires originaux, le

Le Directeur général
de l'association ALFA3A,

Le Président de la Communauté
de communes de la Plaine de l'Ain,

Olivier de VESVROTTE

Jean-Louis GUYADER